

LA COMPLEXITÉ CANADIENNE P4

VENU AU DEVOIR pour faire le point sur les dix-huit premiers mois de son administration, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a dressé un inventaire remarquable de la complexité canadienne. À l'évidence même, le chef du gouvernement fédéral a tiré quelques leçons d'importance de la première partie de son mandat. Mais il est apparu fermement déterminé à poursuivre dans la voie qu'il avait tracée au cours de la campagne électorale de l'été 1984 et qui semblait alors répondre aux aspirations de l'électorat. Il est apparu soucieux de maintenir le cap sur ses objectifs connus, notamment du côté des relations intergouvernementales, de l'assainissement des finances publiques, du développement économique et de la mise en ordre de la Loi constitutionnelle de 1982, et cela dans le sens des intérêts du Québec.

Aucun domaine n'illustre avec autant de relief la complexité canadienne que celui des relations fédérales-provinciales. Qu'il s'agisse du renouvellement des accords fiscaux, de la recherche d'une formule et de la mise en place des contenus de la négociation à venir visant l'établissement d'un régime de libre-échange avec nos voisins américains, de la définition détaillée des places respectives du Canada et du Québec à cette expérience inédite du Sommet des pays francophones, ce champ des relations entre les capitales s'élargit en quelque sorte à l'ensemble des dimensions du pouvoir. Non sans raison, M. Mulroney insiste sur les changements intervenus de ce côté depuis qu'il est aux affaires et sur sa profonde détermination à trouver des formules inédites qui fassent oublier les interminables querelles d'antan. En ces matières, le champ est large, les intérêts contradictoires et les perspectives souvent divergentes. Mais telle est la loi des relations entre les sociétés aujourd'hui partout dans le monde. En effet, qu'elles soient regroupées au sein d'une fédération ou contraintes par la géographie, l'histoire et l'économie d'entrer en relation étroite les unes avec les autres, voire même de former des alliances de différente nature, la règle est la même et le cheminement, conduisant au compromis indispensable, aussi contraignant. Il est encore trop tôt pour juger des effets à long terme de la politique de réconciliation lancée par M. Mulroney. Mais, dans l'état actuel des choses, il est évident qu'elle répond aux meilleurs intérêts de tous. On doit se réjouir que le premier ministre du Canada lui garde une place privilégiée dans la liste de ses priorités.

Intimement lié au maintien des équilibres sociaux du pays, cet héritage précieux de la grande époque de croissance, les problèmes posés par le haut niveau du déficit canadien, le rythme de croissance de l'économie, le redéploiement des protections sociales et l'environnement législatif et réglementaire dans lequel évolue les entreprises illustrent, à un autre niveau, la complexité ca-

nadienne. S'agissant de la réduction du déficit et de la place du secteur privé dans l'économie, la détermination du chef du gouvernement apparaît inébranlable. Le budget de février devrait, comme il nous l'a affirmé, refléter les positions connues de son gouvernement dans ces domaines. M. Mulroney est moins assuré cependant quand il aborde le dossier des politiques sociales, tant les réactions aux premières décisions de son gouvernement dans ce secteur ont été vives et lourdes politiquement. Mais ici encore ses convictions n'ont pas évolué, même si son calendrier d'action est difficile à saisir.

Enfin, la question du statut constitutionnel du Québec a été longuement abordée par le premier ministre fédéral. Au plan des intentions, il fait toujours preuve de la même ouverture d'esprit que son discours de Sept-Îles nous a révélée. Mais il s'est montré discret sur les contenus, se contentant de commenter, d'une manière générale et plutôt favorable, le volet constitutionnel du programme du parti libéral du Québec. Au plan de l'action, il est apparu plus pressé qu'à l'accoutumée, désireux d'entamer, dans les prochains mois, la négociation avec le gouvernement Bourassa, soucieux aussi des réactions des autres gouvernements de la fédération dont le rôle dans ce dossier essentiel illustre aussi la complexité canadienne.

Les préoccupations « québécoises » du chef conservateur débordent le seul domaine des arrangements structurels et des négociations pour la redéfinition du partage des compétences. Avec une limpidité qui a déjà fait quelques vagues dans d'autres régions du pays, et en invoquant une véritable situation d'urgence, il a pris des engagements considérables quant au développement économique de cette province et notamment de Montréal, dont la situation actuelle semble l'inquiéter au plus haut point.

L'homme que nous avons reçu à la table éditoriale du DEVOIR, lundi dernier, demeure capable de jugements partisans et de réparties juteuses sur ces adversaires. Mais, il aussi capable d'élévation, de franchise et courage. Que donnera sa politique dans la longue durée ? Quels seront ses effets notamment sur le Québec, dont la situation générale dans l'ensemble canadien doit-être redressée à maints égards ? Quelles formules de compromis donneront chair et substance à ses intentions généreuses ?

« Vivre ensemble » est une immense opération. Il n'est pas indifférent que ceux qui nous gouvernent en mesurent la richesse et la complexité. Le passage au DEVOIR du chef du gouvernement canadien a laissé à ceux qui l'ont questionné le sentiment que l'exercice du pouvoir lui a donné une compréhension plus profonde de la complexité canadienne.

— JEAN-LOUIS ROY